

INDIVISION MERCIER DE LÉPINAY

KERBOURI, 44410 ASSERAC

Mél : indivision@lepinay.org

Le 16 novembre 2003

Réf. :
Assérac (Loire-Atlantique)
Implantation d'aérogénérateurs

Projet Théolia

Ferme éolienne d'Assérac
Société Anonyme THEOLIA
Domaine du Petit-Arbois
Bât. Beltram - BP 58
13545 AIX EN PROVENCE CEDEX 4

à l'attention de Pascal Berlu

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu hier 15 novembre votre courrier daté du 7 novembre dernier, ainsi que ses trois pièces jointes.

Ce courrier s'est croisé avec notre lettre du 9 novembre dans lequel nous regrettions vivement que vous ne communiquiez pas spontanément les informations nécessaires pour une prise de décision responsable, et notamment les dossiers que vous aviez en mains le 4 novembre.

L'examen attentif des pièces jointes à votre courrier nous confirme ce que nous craignons : soit votre étude se limite essentiellement aux documents transmis ou à d'autres de même qualité et de niveau très insuffisants, et alors nous disons clairement que nous ne pouvons pas participer à un projet si mal préparé, soit vous ne transmettez pas ce dont vous disposez, et nous ne pouvons pas approuver une opération de cette importance organisée avec si peu de transparence.

Les termes de votre lettre expriment d'ailleurs fort bien votre souci de ne pas communiquer avant la date de dépôt du permis de construire, puisque vous nous demandez de limiter à notre seule sphère familiale la diffusion des documents adressés, au prétexte déconcertant que le public ne serait pas en mesure de comprendre le dossier. Malgré nos réticences, nous respecterons votre souhait.

Cependant, nous nous élevons contre cette limitation. D'une part, vous nous mettez dans une situation difficile vis-à-vis des personnes qui, inévitablement, nous solliciteront pour avoir des informations qui leur font, à elles aussi, gravement défaut. D'autre part, nous considérons qu'une société comme la vôtre, si elle veut pouvoir mettre en œuvre des projets de parcs d'aérogénérateurs, se doit d'organiser, préalablement à toute formalité administrative, une concertation efficace avec *toutes* les personnes concernées (propriétaires, exploitants, riverains, élus, etc.). Au surplus, cette attitude irresponsable va à l'encontre de tout ce que votre profession annonce, et nuit au développement de la filière éolienne.

En résumé, votre envoi ne peut changer notre position : au vu des documents disponibles, nous craignons que le projet de parc industriel d'aérogénérateurs prévu sur la commune d'Assérac ne réponde pas aux critères de préparation qui sont aujourd'hui exigés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments distingués,

Au nom des indivis et de l'usufruitier,



L'un d'eux.